

FICHE de POSTE

Directeur des coopérations territoriales

A l'Hôpital d'Instruction des Armées Clermont-Tonnerre (BREST)

FAMILLE PROFESSIONNELLE

Management, direction et aide à la décision

CONTEXTE PROFESSIONNEL

Le Projet de service « SSA 2020 », publié le 25 novembre 2013, décrivait les orientations stratégiques nécessaires pour faire face aux évolutions de la défense et de la sécurité nationale, ainsi qu'aux évolutions du système de santé. Il pose comme principe fondamental que « la mission du Service est le soutien santé des forces en opération » et décline ce principe autour de trois axes majeurs : une concentration alliant recentrage sur la mission et densification des structures, une ouverture au service public de santé pour en devenir un acteur à part entière et bénéficier de son soutien, et enfin une simplification basée sur la délégation et la transversalité.

La Modèle « SSA 2020 », publié en janvier 2016, renforce ces principes fondés sur une approche systémique à long terme.

Dans ce contexte, la composante hospitalière du Service de santé des armées (8 HIA, 2000 lits, 7000 emplois civils et militaires, 700 M€ de budget) doit adapter son offre de soins de manière à mieux répondre à sa mission opérationnelle tout en s'insérant pleinement dans les territoires de santé.

Cette nouvelle politique d'ouverture s'illustre à la fois au plan national (place du SSA dans la loi de modernisation de notre système de santé du 26 janvier 2016, projet de protocole interministériel Santé-Défense, etc.) et au plan local et régional où le développement de partenariats étroits et formalisés (conventions, GCS, GHT, etc.) avec les établissements de santé civils et les ARS représente un facteur de réussite déterminant.

En outre, la gestion des situations sanitaires exceptionnelles, qu'il s'agisse de la gestion de la crise Ebola en 2014 ou des attentats en 2015 et 2016, confirme la nécessité d'une complémentarité et d'une solidarité entre les acteurs du service public de santé et le SSA.

C'est dans ce contexte de fort rapprochement avec la santé publique que l'affectation de directeurs d'hôpital auprès des équipes de direction des hôpitaux d'instruction des armées (HIA) s'inscrit.

LIENS HIERARCHIQUES ET MISSIONS

Liens hiérarchiques : le titulaire du poste est placé sous l'autorité directe du médecin-chef de l'HIA et de son adjoint. Il entretient par ailleurs des liaisons fonctionnelles avec la direction centrale du SSA (DCSSA), en particulier avec la Direction des hôpitaux et le directeur de projet « Ouverture », en lien avec le médecin-chef.

Missions :

Contribuer à la mise en œuvre du « Modèle SSA 2020 » et notamment de la politique d'ouverture et de la transformation de la composante hospitalière du SSA :

Le titulaire du poste inscrit ses activités, sous couvert du médecin-chef, dans le cadre des orientations définies par la direction centrale du SSA et de la mise en œuvre du projet « SSA 2020 » et du modèle « SSA 2020 ». La politique d'ouverture du Service ainsi que la transformation hospitalière comportent une forte cohérence d'ensemble et de réelles interactions entre les 8 HIA et entre la composante hospitalière et les quatre autres composantes du Service, en particulier la médecine des forces. Dans cet objectif, il agit en collaboration avec la direction centrale et avec les autres HIA, en lien avec le médecin-chef.

Il joue également un rôle dans l'objectif de rapprocher la culture hospitalière publique et celle du SSA en développant et en entretenant des liens étroits avec les acteurs de santé du territoire, sous la direction du médecin-chef.

Assurer des activités de conseil :

Il assiste et conseille le médecin chef et l'équipe de direction de l'HIA sur toute question relative à la politique hospitalière, à la santé publique et à leurs évolutions ainsi qu'au renforcement des coopérations hospitalières. Ce dernier volet est stratégique pour les HIA à l'heure où tous les établissements de santé développent et approfondissent leurs coopérations, en particulier à travers la mise en place des GHT. Le titulaire du poste conseille l'équipe de direction de l'HIA dans ce mouvement de recomposition hospitalière des territoires de santé. Pour ce faire, il participe avec le médecin-chef à l'interface entre l'HIA et les acteurs de santé du territoire. Il met en œuvre le partenariat entre l'HIA Clermont-Tonnerre, le CHRU de Brest et l'Université de Bretagne Occidentale conformément au protocole d'accord du 3 octobre 2016. Il émet des recommandations et élabore les documents relatifs aux partenariats avec les acteurs de santé publics, en particulier avec les établissements de santé (conventions, GCS, GHT de Bretagne Occidentale, etc.) ainsi que l'ARS de Bretagne et d'autres ARS.

Assurer des activités de veille et de mobilisation de ressources :

Le titulaire du poste assure une mission de veille relative aux évolutions du monde hospitalier et sanitaire, qu'il s'agisse de rapports, de textes, de nominations ou d'évènements susceptibles d'intéresser l'HIA et le SSA. Par ailleurs, il se tient informé de tous les dispositifs législatifs ou réglementaires offrant des perspectives de financement spécifiques aux établissements de santé (FIR, IFAQ, etc.), en informe régulièrement l'équipe de direction, la DCSSA et les autres HIA et facilite la mobilisation de ces ressources au profit de l'HIA en assurant un plaidoyer adapté auprès des autorités décisionnelles, ARS notamment, en application des instructions du médecin-chef.

Conduire des études transverses de haut niveau:

A la demande du médecin chef, il peut être amené à conduire des projets ou des missions transversales ou à réaliser toute étude relevant de son domaine d'expertise.

POSITION STATUTAIRE ET DUREE

Le titulaire du poste sera accueilli en position de mise à disposition. La durée prévisible de cet emploi est de 3 ans.

EXPERIENCE ET COMPETENCES NECESSAIRES

Ce poste est ouvert à un candidat directeur d'hôpital ou directeur d'établissement sanitaire, social et médico-social, riche d'une expérience de plusieurs années dans la fonction publique hospitalière, en particulier au sein d'un ou plusieurs établissements de santé. Il devra disposer de solides connaissances du monde hospitalier, de la santé publique et de son environnement institutionnel.

Par ailleurs, un réel intérêt pour les questions de défense, de sécurité et pour les institutions qui en sont chargées est nécessaire.

Compte-tenu de la variété des missions, le titulaire du poste devra disposer d'une grande capacité d'adaptation, d'esprit d'équipe et de sens du dialogue.

Il devra également faire preuve de réelles capacités à travailler en conduite de projet, de capacités d'analyse de proposition ainsi que de capacités de dialogue et négociation à haut niveau (CHU, ARS, etc.).

CONTACTS ET CANDIDATURES :

- **Contacts** : M. Jean-Marc Braichet, Directeur de projet « Ouverture » ; téléphone : 01 41 93 36 40 - jean-marc.braichet@intradef.gouv.fr
- **Candidatures** : les candidatures accompagnées d'un *curriculum vitae* doivent être transmises, au plus tard le 14 avril 2017, à Madame Picard, anne1.picard@intradef.gouv.fr; téléphone : 01 41 93 25 00